|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CA/246** | | Le 24 avril 2019 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Résumé des conclusions de la vingt-sixième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa vingt-sixième réunion du 15 au 17 avril 2019 à Genève.

Le résumé des conclusions de la réunion figure dans l'Annexe de la présente lettre.

On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU‑R/go/RAG](http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG).

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution:**

– Administrations des États Membres de l'UIT

– Observateur (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires)

– Observateurs qui participent à titre consultatif, conformément aux numéros 278 et 279 de la Convention de l'UIT

– Observateurs des Membres du Secteur des radiocommunications qui ne participent pas à titre consultatif, conformément au numéro 280 de la Convention de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)

– Secrétaire général de l'UIT, Vice-Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directrice du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF   
DES RADIOCOMMUNICATIONS

|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 15-17 avril 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG19/TEMP/2-F (édité)** |
| **16 avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| Président du GCR | |
| VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS  RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS | |

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

| Point de l'ordre du jour N° | Objet | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 1 | Remarques liminaires | Le Président, M. Daniel Obam (Kenya), a officiellement déclaré la réunion ouverte. Le Secrétaire général de l'UIT a prononcé des remarques liminaires et il a appelé tous les participants à concentrer leurs travaux sur la prochaine Conférence, qui doit avoir lieu à Charm el-Cheikh du 28 octobre au 22 novembre 2019. Dans ses remarques liminaires, la Directrice du BDT a souhaité la bienvenue aux participants à cette session et elle a affirmé sa volonté de coopérer avec le Bureau des radiocommunications. Le Directeur du BR a également souhaité la bienvenue à tous les participants à cette première réunion du GCR pour cette période, et il a souligné que le GCR fournissait des orientations au Directeur sur la marche à suivre pour répondre aux demandes des membres de manière plus efficace et plus efficiente.  Le Président a félicité le Secrétaire général et les deux Directeurs présents, et il a remercié les États Membres et les Membres de Secteur pour leur contribution aux travaux du GCR. Il a ensuite invité les Vice-Présidents du GCR et les membres du RRB assistant à la réunion à se présenter. |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour  *(Doc. RAG19/ADM/1(Rév.1))* | Le projet d'ordre du jour (Document RAG19/ADM/1(Rév.1)) a été adopté sans modification. |
| 3 | Résultats de la PP-18 | Le GCR a pris note du rapport sur les résultats de la PP-18, en particulier concernant les questions liées aux travaux du Secteur UIT-R, ainsi que du Plan stratégique et du Plan financier pour la période 2020-2023. |
| 4 | Questions relatives à la session de 2019 du Conseil  *(Doc. RAG19/1 + Add.2)* | Le GCR a souligné les progrès continus réalisés pour offrir un accès en ligne gratuit aux publications de l'UIT-R, ainsi que les efforts déployés dans le domaine de la conformité et de l'interopérabilité.  Le GCR a souscrit à la proposition du Directeur visant à modifier la structure du rapport qui était actuellement présenté à la réunion dans le but d'assurer une certaine cohérence avec les autres rapports de l'UIT, notamment ceux qui sont soumis au Conseil avec des renseignements similaires. Toutefois, le GCR a rappelé au Bureau qu'il convient de distinguer clairement les rapports, étant donné qu'ils ne visent pas le même public, et compte tenu des mandats différents.  Le GCR a pris note des renseignements fournis dans le rapport du Directeur sur le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite et a appelé le Bureau à informer la CMR-19 du nombre excessif de fiches de notification soumises au titre de l'article 6 de l'Appendice 30B du RR, dont une très grande majorité prévoient une couverture mondiale avec une petite zone de service limitée.  Le GCR a pris note du projet de budget du Bureau pour la période 2020-2021. Les participants à la réunion ont pris note du rapport sur le Protocole portant sur les biens spatiaux, à la suite de la décision de la PP-18. Le GCR a également invité le Bureau à rationaliser sa participation aux réunions préparatoires régionales en recourant autant que possible aux présentations à distance ainsi qu'aux autres modes de participation électronique. Il a été demandé au Directeur de présenter la liste des missions à la prochaine réunion du GCR. Les participants à la réunion ont également souligné la nécessité d'engager au plus tôt la procédure de recrutement sur les postes nouvellement budgétés afin que les membres du personnel recrutés sur ces postes puissent prendre leurs fonctions tout début 2020, ce qui correspond à la mise à disposition des crédits budgétaires. |
| 5 | Mise en œuvre des décisions de la CMR-15  *(Doc. RAG19/1, 13)* | Le GCR a pris note des mesures prises à ce jour par le Bureau afin de mettre en œuvre les décisions de la CMR-15 concernant les services spatiaux et les services de Terre, en particulier les activités liées à l'élaboration de logiciels visant à mettre en œuvre les Résolutions 907 et 908. Le GCR a également mis en lumière la satisfaction exprimée par ceux qui ont commencé à utiliser les systèmes élaborés par le Bureau et a encouragé le Bureau à poursuivre sur cette voie avec prudence afin que tous les membres puissent les utiliser. Le GCR a noté que le Bureau est désormais en mesure de publier la plupart des fiches de notification pour les réseaux à satellite, telles qu'elles ont été reçues, sous 7 jours comparativement au délai de 30 jours prescrit dans la Résolution 55 (Rév.CMR-15).  Le GCR a examiné le Document RAG19/13 (Japon) et a noté les propositions qui y figurent. Ce document souligne l'importance et l'efficacité de l'utilisation des outils de soumission en ligne et exhorte le Bureau à accélérer le processus en mettant en place les outils pour tous types d'observations et de communications, et à moderniser les pages de son site web qui sont consacrées aux services spatiaux, en se basant sur les bons résultats obtenus à ce jour au titre de la Résolution 908.  Le GCR a remercié l'Administration du Japon pour son soutien continu et pour les contributions qu'elle a apportées à la mise en œuvre de la Résolution 908, qui ont permis au BR de recruter des concepteurs de sites web et de bénéficier du concours d'un ingénieur à plein temps, qui a été détaché à l'UIT par l'Administration du Japon pour contribuer à ce projet. |
| 6 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-19/la CMR-19  *(Doc. RAG19/1)* | Le GCR a pris note du rapport sur les travaux préparatoires en vue de l'AR-19/la CMR-19 et du bon déroulement de la RPC19-2. Les participants à la réunion ont également reconnu les efforts déployés par le Bureau pour aider les États Membres à se préparer à la Conférence en assistant aux réunions préparatoires régionales pour expliquer les subtilités de certains points de l'ordre du jour. Il a en outre été rappelé au GCR que l'AR-19 et la CMR-19 seront organisées sans document papier, conformément aux dispositions de l'Annexe 2 de la Décision 5 de la PP-18. Le GCR a également noté le succès remporté par deux ateliers interrégionaux organisés précédemment à Genève en vue de la Conférence à venir et il a évoqué la prochaine session, qui doit avoir lieu du 4 au 6 septembre 2019 à Genève. Les participants ont remercié le Bureau pour sa participation aux activités préparatoires régionales et l'ont invité à réfléchir attentivement à son niveau de participation aux premières réunions préparatoires régionales de la période séparant les CMR, afin de se consacrer davantage aux discussions de fond qui seront menées dans le cadre des dernières réunions. Le GCR a été informé que l'accord de pays hôte en vue de la tenue de l'AR-19/la CMR-19/la RPC23-1 en Égypte a été signé le 25 mars 2019, et que la mise en oeuvre de toutes les dispositions est en bonne voie.  Le GCR a relevé certaines questions liées à la Résolution UIT‑R 2 et a exhorté les États Membres à mener une réflexion sur la voie à suivre. Il a été proposé qu'un groupe de travail par correspondance soit créé pour examiner la Résolution et proposer d'éventuelles modifications à apporter à cette Résolution qui seront soumis à l'AR-19. Le GCR s'est félicité de la proposition visant à nommer M. Alexander Vassiliev Président du Groupe de travail par correspondance et a approuvé le mandat du Groupe (cf. Annexe 2). |
| 7 | Activités des commissions d'études  *(Doc. RAG19/1(Add.1), 14, 17, 18, 19)* | Le GCR a pris note du rapport sur les activités des commissions d'études, et en particulier des progrès réalisés dans leurs travaux et dans l'utilisation des outils modernes. Les participants ont également noté l'état d'avancement des travaux préparatoires menés par les différentes commissions d'études en vue de l'AR-19 et de la CMR-19, voire au-delà. En outre, ils ont pris acte du fait que la participation accrue aux réunions des commissions d'études, ainsi que le calendrier chargé des réunions de l'UIT, auxquels s'ajoute la disponibilité limitée de salles au siège de l'UIT, continuent de poser des problèmes d'ordre logistique pour la programmation des réunions des Commissions d'études de l'UIT-R et des groupes de travail ainsi que des sous-groupes qui leur sont rattachés. Le GCR a pris note du Document 17 (Fédération de Russie) et a indiqué que la Fédération de Russie pourrait envisager de le soumettre à l'AR-19 pour examen. Le GCR a également pris note du Document 14 (Japon).  En outre, le GCR a pris note des documents 18 et 19 (Fédération de Russie) et a indiqué que la Fédération de Russie pourrait envisager de les soumettre à l'AR-19 pour examen complémentaire. |
| 8 | Projet de Plan opérationnel glissant pour la période 2020-2023 *(Doc. RAG19/1(Add.2), 20)* | Le GCR a pris note du projet de Plan opérationnel glissant de l'UIT-R pour la période 2020-2023 (reproduit à l'Annexe 1), et a formulé des observations sur les résultats et sur les indicateurs de résultats. Les participants à la réunion ont appelé à examiner la section 5.1 et ont invité le Bureau à mener une réflexion sur ce qui est mesuré et sur la meilleure manière d'intégrer les éléments du rapport dans les futurs plans opérationnels. Le GCR a également fait observer que l'approche adoptée est celle qui a été approuvée par la PP-18 dans le Plan stratégique de l'Union, qui constitue la base du Plan opérationnel. Le GCR a demandé au Directeur d'examiner l'avant-projet de Plan opérationnel pour 2020 et, si possible, de formuler de nouvelles propositions.  En outre, le GCR a pris note de l'avant-projet de Plan opérationnel glissant du Secrétariat général pour la période 2020‑2023. |
| 9 | Système d'information du BR  *(Doc. RAG19/1))* | Le GCR a pris note des progrès accomplis par le BR dans l'élaboration de logiciels. Les participants à la réunion ont également reconnu les efforts déployés par le BR pour passer des applications existantes à des plates-formes modernes. Le GCR a salué le travail accompli par le BR pour moderniser ses systèmes logiciels et pour faire en sorte que les interfaces soient aussi conviviales que possible. En outre, le GCR a noté l'importance que le Bureau accorde à l'utilisation d'applications modernes pour faciliter les travaux des membres.  Les participants se sont félicités de l'élaboration et de l'amélioration de certains logiciels par le BR. Pour les services de Terre, cela inclut: la mise à disposition gratuite des horaires et des logiciels HFBC en ligne, l'intégration du traitement au titre de l'Article 4 de l'Accord GE06 dans le logiciel TerRaSys, l'incorporation dans les outils web des données, des calculs et de la correspondance concernant les services de Terre et la création d'outils relatifs aux systèmes d'information géographique et d'autres outils. S'agissant des services spatiaux, les avancées les plus notables sont les progrès réalisés sur la feuille de route sur les systèmes informatiques du BR pour les services spatiaux et la publication de la version opérationnelle de l'application en ligne «Systèmes de notification et de règlement des cas de brouillages causés par les systèmes à satellites». |
| 10 | Coordination intersectorielle  *(Doc. RAG19/1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 21)* | Le GCR a pris note des renseignements fournis dans l'Addendum au rapport du Directeur concernant la coopération de l'UIT-R avec l'UIT-D et l'UIT-T ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales.  En outre, le GCR a examiné les notes de liaison relatives à la coordination intersectorielle figurant dans les documents: RAG19/2 de la CE 5 de l'UIT-T; RAG19/3 des Groupes de travail 5A, 5B et 5C de l'UIT-R, adressé aux Commissions d'études 2, 5, 9, 12, 13, 15 et 16 de l'UIT-T et au GCR; RAG19/4 de la Présidente du GCDT, adressé au GCR; RAG19/5 de la CE 5 de l'UIT-T, adressé aux Groupes de travail 1A, 1B et 1C de l'UIT-R; RAG19/6 de la CE 5 de l'UIT-T, adressé aux Groupes de travail 5A, 5B et 5C de l'UIT-R; RAG19/7 du Président du Groupe de coordination intersectorielle (SCG), adressé au GCR pour examen; RAG19/8 du GCNT, adressé au GCR, sur les tableaux de correspondance actualisés des domaines d'étude communs; RAG19/9 de la CE 9 de l'UIT-T, adressé au GCR; RAG19/10 du GCNT, adressé au GCR pour examen et pour d'éventuels retours d'information; et RAG19/21, qui résume les notes de liaison figurant dans ce rapport.  Le GCR a exhorté les conseillers des commissions d'études à continuer d'attirer l'attention des participants aux travaux de leurs commissions respectives sur les questions mises en exergue dans les notes de liaison, et il a recommandé de ne pas répondre directement aux notes de liaison. Le GCR a pris note du tableau de correspondance proposé par le GCNT et les Commissions d'études de l'UIT-T. En outre, le GCR a pris note du Document RAG19/21 comportant le texte de la note de liaison du GCNT, qui met en correspondance les Questions et les Résolutions dans les domaines d'intérêt commun. Le tableau de correspondance entre les Questions traitées par les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et les Questions traitées par les Commissions d'études concernées de l'UIT-R sera publié sur le site web du Groupe ISCG (Document RAG19/21, Tableau 1 de l'Annexe 3). |
| 11 | Activités relatives aux relations avec les membres *(Doc. RAG19/1, 15,16)* | Le GCR a relevé les efforts continus déployés par le BR pour offrir un accès en ligne gratuit à ses publications. Des explications ont été fournies quant aux différents types de publications du BR et aux moyens d'y accéder. En outre, le GCR a pris note des travaux du BR visant à fournir une assistance aux membres et a prié instamment le Bureau de poursuivre ses efforts. Le GCR a examiné le Document 15 (Chine), qui soulève deux questions principales: a) la formation des opérateurs de nanosatellites et de picosatellites et b) l'élaboration d'un Manuel sur ce sujet. Les participants à la réunion ont préconisé à l'Administration de la Chine de prendre les mesures suivantes: a) faire participer les opérateurs de nanosatellites et de picosatellites aux ateliers et aux séminaires de l'UIT qui traitent de ces questions. En outre, le GCR a fait observer que l'UIT se tient à la disposition de l'Administration de la Chine pour examiner ses besoins de formation et pour élaborer la meilleure approche possible; b) soumettre sa proposition aux Commissions d'études de l'UIT-R concernées pour qu'elles envisagent d'établir un Manuel pour les nanosatellites et pour les picosatellites.  Le GCR a également appuyé la proposition du Brésil visant à archiver les séances enregistrées du WRS, ainsi que ses activités liées aux ateliers, ce qui favorise l'échange de connaissances avec les petites entreprises et permet aux membres d'examiner les contenus ultérieurement. Le Directeur du BR a proposé d'étudier cette possibilité. Toutefois, il a indiqué que les séances n'avaient pas toutes lieu dans des salles équipées pour les enregistrements.  Le GCR a pris note du Document 16 (Cuba) et des préoccupations de Cuba concernant l'accès aux outils logiciels élaborés par le BR, et en particulier l'outil créé pour naviguer dans le Règlement des radiocommunications. Le GCR a fait observer que les outils de ce type ne sont généralement pas disponibles en ligne gratuitement. Néanmoins, le GCR a demandé au Directeur d'étudier cette demande de manière plus approfondie et de déterminer les options qui pourraient convenir aux pays en développement et qui pourraient leur permettre d'obtenir ces outils.  Le GCR a pris note de la demande visant à harmoniser les sites web de l'UIT, une activité en cours de coordination par le Vice-Secrétaire général au sein du secrétariat. |
| 12 | Date de la prochaine réunion | La 27ème réunion du GCR devrait avoir lieu du 6 au 9 avril 2020. |
| 13 | Divers |  |

**ANNEXES**:

ANNEXE 1: Projet de Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-R (source: Doc. RAG19/1(Add.2)).

ANNEXE 2: Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR chargé de l'examen et de la révision éventuelle de la Résolution UIT-R 2-7 (source: Doc. TEMP/1(Rév.1)).

ANNEXE 1

PROJET DE PLAN OPÉRATIONNEL QUADRIENNAL GLISSANT DE L'UIT-R   
(Source: Doc. RAG19/1-Add.2)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 15-17 avril 2019** | | **logo_F_** |
|  | |  |
|  | |  |
|  | **Révision 1 du Document RAG19/1(Add.2)-F** | |
| **27 mars 2019** | |
| **Original: anglais** | |
| Directeur du Bureau des radiocommunications | | |
| RAPPORT À LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE  CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS | | |

# 1 Introduction

Le Plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) a été établi dans le strict respect du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, dans les limites fixées dans le Plan financier pour la période 2020-2023 et dans le budget biennal pour 2020-2021. La structure du Plan est conforme au cadre de présentation des résultats de l'UIT, qui consiste à décrire les objectifs du Secteur, les résultats associés et les indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis en vue d'obtenir ces résultats, ainsi que les produits (produits et services) résultant des activités du Secteur et des catalyseurs du Bureau.

|  |  |
| --- | --- |
| **Efficience**  **Efficacité** |  |

# 2 Priorités essentielles

## Secteur de l'UIT-R

Grands axes et priorités essentielles pour le Secteur de l'UIT-R

La période 2020-2023 sera marquée par l'achèvement de la mise en œuvre des décisions de l'AR-19 et de la CMR‑19, la préparation de l'AR-23 et de la CMR-23 ainsi que la mise en œuvre de leurs décisions et l'élaboration de normes et de bonnes pratiques essentielles dans le domaine des radiocommunications. Les questions essentielles sont énumérées ci-après et réparties entre les quatre activités opérationnelles du Secteur de l'UIT-R et les activités d'appui du Bureau des radiocommunications.

## 2.1 Élaborer une réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et la mettre à jour

• Mise en œuvre des décisions de la CMR-19.

• Adoption par le RRB des Règles de procédure associées.

## 2.2 Mettre en œuvre et appliquer la réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites

• Mise au point et fourniture aux membres des outils logiciels relatifs à l'application du Règlement des radiocommunications et des Règles de procédure associées.

• Application correcte et dans les délais prévus des dispositions du Règlement des radiocommunications et des Accords régionaux applicables aux services de Terre et aux services spatiaux, et mise à jour du Fichier de référence international des fréquences et des Plans et Listes d'assignations et/ou d'allotissements.

• Suivi des cas de brouillage préjudiciable et, plus généralement, des différends concernant le partage des ressources du spectre et des orbites et règlement de ces cas.

• Publications associées (BR IFIC, publications relatives au service maritime, Nomenclature des stations de contrôle international des émissions).

## 2.3 Établir des Recommandations, des rapports et des manuels de portée mondiale afin d'optimiser l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et les mettre à jour

• Préparation de l'AR-23 et de la CMR-23 dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT‑R et en étroite collaboration avec les groupes régionaux, y compris l'élaboration de projets de textes techniques, réglementaires et de procédure pour appuyer les activités de la RPC23-2.

• Élaboration de Recommandations, de rapports et de manuels essentiels, en particulier sur l'interface radioélectrique des IMT-2020, en étroite coopération avec l'UIT-T, les organisations régionales et d'autres organismes de normalisation.

## 2.4 Informer les Membres de l'UIT-R sur les questions de radiocommunication et leur apporter une assistance à cet égard

• Publication et promotion des produits de l'UIT-R (par exemple: Règlement des radiocommunications, Recommandations, rapports et manuels).

• En étroite coopération avec les autres Secteurs, les bureaux régionaux de l'UIT, les organisations régionales concernées et les membres:

– Diffusion et partage d'informations, notamment dans le cadre de séminaires, de conférences, d'ateliers et d'autres manifestations de portée mondiale ou régionale dans le domaine des radiocommunications.

– Assistance aux membres pour ce qui est de faire face aux difficultés liées au développement de leurs services de radiocommunication, notamment en ce qui concerne le passage à la radiodiffusion télévisuelle numérique et l'utilisation du dividende numérique.

## 2.5 Activités d'appui du Bureau des radiocommunications

• Développement, amélioration et tenue à jour en permanence des outils logiciels du BR, en vue de préserver un haut niveau d'efficacité, de fiabilité, de facilité d'utilisation et de satisfaction des membres.

• Appui logistique et administratif aux commissions d'études de l'UIT-R et participation aux activités connexes des groupes régionaux.

• Assistance aux membres, en étroite collaboration avec les autres Bureaux, les bureaux régionaux de l'UIT et les organisations régionales.

# 3 Objectifs, résultats et produits

**3.1 Ventilation des ressources entre les objectifs et les produits de l'UIT-R pour la période 2020-2021**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objectif R.3  Objectif R.2  Objectif R.1 | **Ventilation prévisionnelle des ressources par produit** | | |
|  | **% du total** | **% de l'objectif** |
| **R.1-1**: Actes finals des conférences mondiales des radiocommunications, mise à jour du Règlement des radiocommunications | 3% | **4%** |
| **R.1-2**: Actes finals des conférences régionales des radiocommunications, accords régionaux | 1% | **2%** |
| **R.1-3**: Règles de procédure adoptées par le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) | 4% | **7%** |
| **R.1-4**: Publication des fiches de notification (services spatiaux) et autres activités connexes | 35% | **59%** |
| **R.1-5**: Publication des fiches de notification (services de Terre) et autres activités connexes | 17% | **28%** |
| |  |  | | --- | --- | | **R.1** Réglementation et gestion du spectre/des orbites | **60%** | | **R.2** Normes relatives aux radiocommunications | **13%** | | **R.3** Échange de connaissances | **27%** | | **R.2-1**: Décisions de l'Assemblée des radiocommunications, résolutions de l'UIT-R | 1% | **9%** |
| **R.2-2**: Recommandations, rapports (y compris le rapport de la RPC) et manuels de l'UIT-R | 10% | **73%** |
| **R.2-3**: Avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications | 2% | **18%** |
| **R.3-1**: Publications de l'UIT-R | 11% | **39%** |
| **R.3-2**: Assistance aux membres, en particulier ceux des pays en développement et des PMA | 7% | **26%** |
| **R.3-3**: Liaison/appui concernant les activités de développement | 2% | **9%** |
| **R.3-4**: Séminaires, ateliers et autres manifestations | 7% | **26%** |
| \* Le coût de ces produits est imputé à tous les objectifs de l'Union. | | |

# 4 Analyse des risques

Dans l'optique du passage de la stratégie à la mise en oeuvre, les risques opérationnels de premier niveau présentés dans le tableau suivant ont été identifiés, analysés et évalués. Les Bureaux et chaque Département géreront l'ensemble des risques associés aux résultats correspondants.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Type de risques | Description des risques | Probabilité | Niveau d'incidence | Mesures d'atténuation[[1]](#footnote-1) |
| Risques opérationnels | **a)** Perte totale ou partielle de l'intégrité des données figurant dans le Fichier de référence international des fréquences ou dans l'un des Plans, entraînant une protection insuffisante des droits des administrations à utiliser les ressources du spectre et de l'orbite  **b)** Perte totale ou partielle des opérations du traitement des fiches de notification entraînant des retards dans la reconnaissance des droits des administrations à utiliser les ressources du spectre et de l'orbite et risques pour les investissements correspondants. | Faible | Très élevé | – Copie de secours quotidienne des données  – Elaboration d'un programme garantissant un haut niveau de sécurité des données  – Capacité de restaurer les données ou de rétablir le fonctionnement dans un délai limité |
| **c)** Cas de brouillage préjudiciable (en raison, par exemple, du non-respect des dispositions réglementaires) entraînant des interruptions des services de radiocommunication fournis par les membres. | Faible | Élevé | – Promouvoir le renforcement des capacités en matière de réglementation internationale, dans le cadre de séminaires internationaux et régionaux et de toute autre manifestation appropriée  – Assistance du BR pour l'application de la réglementation internationale  – Encourager la coordination aux niveaux régional et sous‑régional pour résoudre les problèmes de brouillage, avec l'appui du BR  – Établir des rapports et diffuser des informations sur les cas de brouillage préjudiciable et aider à résoudre ces cas, conformément aux instructions données au Directeur du Bureau dans la Résolution 186 (Rév. Dubaï, 2018) |
| Risques organisationnels | Insuffisance des équipements disponibles pour tenir des réunions à l'UIT (en raison, par exemple, d'un manque de salles de réunion et d'un programme de réunions surchargé), d'où une insatisfaction chez les membres et des retards dans les programmes de travail. | Moyen | Élevé | – Organiser davantage de réunions à l'extérieur  – Étendre l'utilisation des salles de réunion virtuelles pour les petites réunions |

# 5 Objectifs, résultats et produits pour la période 2020-2023

Les objectifs seront atteints en obtenant les résultats correspondants, dans le cadre de la mise en œuvre des produits. Les objectifs propres aux Secteurs et les objectifs intersectoriels, correspondant aux attributions de chaque Secteur et du Secrétariat général, contribueront à atteindre les buts fondamentaux de l'Union.

**5.1 UIT-R**

R.1: Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables.

| **Résultat** | **Indicateur de résultats** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **Cible pour 2023** | **Source** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **R.1-1**: Nombre accru de pays ayant des réseaux à satellite et des stations terriennes inscrits dans le Fichier de référence international des fréquences (Fichier de référence) | Nombre de pays ayant des réseaux à satellite inscrits dans le Fichier de référence international des fréquences | 52 | 56 | 63 | 69 | 70 | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Nombre de pays ayant des stations terriennes inscrites dans le Ficher de référence international des fréquences | 76 | 77 | 78 | 81 | 120 |
| **R.1-2**: Nombre accru de pays pour lesquels des assignations de fréquence à des services de Terre sont inscrites dans le Fichier de référence | Nombre de pays pour lesquels des assignations de fréquence à des services de Terre sont inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences | 190 | 190 | 190 | 192 | 193 | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Nombre de pays pour lesquels des assignations de fréquence à des services de Terre ont été inscrites dans le Fichier de référence au cours de la dernière période quadriennale | 84 | 79 | 81 | 81 | 90 |
| **R.1-3**: Pourcentage accru d'assignations inscrites dans le Fichier de référence avec une conclusion favorable | Assignations assujetties à la coordination (services de Terre) | 99,87% | 99,88% | 99,86% | 99,87% | 99,99% | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Assignations relevant d'un Plan (services de Terre) | 74,46% | 74,32% | 74,40% | 74,46% | 75% |
| Autres | 98,37% | 98,46% | 98,46% | 98,49% | 98,49% |
| **R.1-4**: Pourcentage accru de pays ayant mené à bien le passage à la télévision numérique de Terre | Pourcentage de pays ayant mené à bien le passage à la télévision numérique de Terre | 27% | 28% | 30% | 30% | 70% | BR & BDT |
| **R.1-5**: Pourcentage accru de fréquences assignées à des réseaux à satellite et exemptes de brouillage préjudiciable | Pourcentage de fréquences assignées à des réseaux à satellite et exemptes de brouillage préjudiciable | 99,96% | 99,96% | 99,96% | 99,94% | 99,99% | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| **R.1-6**: Pourcentage accru d'assignations à des services de Terre inscrites dans le Fichier de référence et exemptes de brouillage préjudiciable | Pourcentage d'assignations à des services de Terre inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences et exemptes de brouillage préjudiciable (sur la base du nombre de cas signalés à l'UIT) | 99,99% | 99,99% | 99,99% | 99,99% | 99,99% | Fichier de référence international des fréquences/BR |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Produit | Ressources financières[[2]](#footnote-2) (en milliers de CHF) | | | |
|  | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** |
| **R.1-1:** Actes finals des conférences mondiales des radiocommunications, mise à jour du Règlement des radiocommunications | 1,622 | 1,685 | 1,958 | 8,934 |
| **R.1-2:** Actes finals des conférences régionales des radiocommunications, accords régionaux | 644 | 637 | 258 | 344 |
| **R.1-3:** Règles de procédure adoptées par le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) | 2,387 | 2,055 | 2,311 | 2,322 |
| **R.1-4:** Publication des fiches de notification (services spatiaux) et autres activités connexes | 21,608 | 21,280 | 16,933 | 16,933 |
| **R.1-5:** Publication des fiches de notification (services de Terre) et autres activités connexes | 10,321 | 10,138 | 8,412 | 8,083 |
| Ventilation des coûts entre la Conférence de plénipotentiaires et les activités du Conseil (**PP**, **Conseil/GTC**) |  |  |  |  |
| **Total pour l'Objectif R.1** |  |  |  |  |

R.2: Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales.

| **Résultat** | **Indicateur de résultats**[[3]](#footnote-3) | **2014** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **Cible pour 2023** | **Source** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **R.2-1**: Accès accru au large bande mobile, y compris dans les bandes de fréquences identifiées pour les Télécommunications mobiles internationales (IMT) | Nombre d'abonnements (milliards) | 7,01 | 7,22 | 7,51 | 7,81 | 8,16 | 9,2 | Statistiques du BDT de l'UIT sur les TIC |
| Pourcentage d'abonnements au large bande mobile | 38% | 45% | 51%\* | 55%\* | 65% |  |
| Nombre d'abonnés (milliards) | 4,83 | 4,98 | 5,18 | 5,63 | 6,34 | 6,34 |  |
| **R.2-2**: Diminution du panier des prix du large bande mobile en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant | Panier des prix du large bande mobile en pourcentage du RNB par habitant (sur téléphone à prépaiement (500 Mo))  Monde | 5,50 | 3,88 | 3,61 | 3,6 | 3,6 | 4 | Statistiques du BDT de l'UIT sur les TIC |
| Pays développés | 0,75 | 0,57 | 0,65 | 0,6 | 0,6 |  |
| Pays en développement | 7,2 | 5,1 | 4,6 | 4,8 | 4,8 |  |
| Pays les moins avancés | 17,0 | 11,4 | 9,21 | 10,4 | 10,4 |  |
| Nombre de pays où le panier des prix est inférieur à 5% | 117 | 135 | 150 | 145 | 145 | 193 |
| **R.2-4**: Nombre accru de ménages recevant la télévision numérique de Terre | Nombre de ménages recevant la TNT (millions) | 203,3 | 235,5 | 271,9 | 311 | 335 | 453 | Digital TV World Databook report, juillet 2017; Digital TV Research Ltd Databook report |
| Nombre de ménages recevant la télévision analogique de Terre (millions) | 319,8 | 251,6 | 184,1 | 136 | 104 |  |
| Nombre de ménages recevant la TNT ou la télévision analogique de Terre (millions) | 514,1 | 487,1 | 456 | 447 | 439 |  |
| Pourcentage de ménages recevant la TNT | 10,3% | 11,8% | 13,5% | 14,90% | 15,80% | 22,70% |
| Pourcentage de ménages recevant la télévision analogique de Terre | 16,3% | 12,6% | 9,1% | 6,50% | 4,90% |  |
| Pourcentage de ménages recevant la télévision de Terre | 26,6% | 24,5% | 22,6% | 21,40% | 20,80% |  |
| **R.2-5**: Nombre accru de répéteurs de satellite (équivalent 36 MHz) en service et capacité correspondante (Tbit/s); nombre de microstations, nombre de ménages recevant la télévision par satellite | Nombre de répéteurs de satellites (équivalent 36 MHz) en service | 15997 | 17953 | 19772 | 25056 | 30742 |  | Euroconsult  (http://www.euroconsult-ec.com) |
| Capacité correspondante (en Tbit/s) | 1,095 | 1,269 | 1,491 | 1,978 | 2,581 |  | Euroconsult (http://www.euroconsult-ec.com) |
| Nombre de microstations (millions) | 3,786 | 3,891 | 3,838 | 3,972 | 4,082 | 4,35 | Global VSAT Forum (https://gvf.org) |
| Nombre de systèmes DTH (millions) | 359,2 | 407,9 | 411,1 | 416 | 424 | 439 | Digital TV World Databook report, juillet 2017; Digital TV Research Ltd |
| **R.2-6**: Nombre accru de dispositifs pouvant recevoir les signaux du service de radionavigation par satellite | Nombre de constellations/satellites GNSS opérationnels | 2/48 | 4/75 | 5/90 |  | 6/137 | 6/144 | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Nombre de dispositifs munis d'un récepteur GNSS intégré (milliards) | 3,6 | 4,2 | 5,0 | 5,8\* | 6,5\* |  | Agence européenne GNSS: rapport sur le GNSS (https://www.gsa.europa.eu) |
| **R.2-7**: Nombre accru de satellites d'exploration de la Terre par satellite en service, quantité et résolution correspondantes des images transmises et volume de données téléchargées (Toctets) | Nombre de satellites de télédétection de la Terre | 180 | 215 | 219 |  | 265 | 440 | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Quantité d'images transmises (millions) | 62 | 68 | 71 |  |  |  | À obtenir auprès du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (OOSA), Groupe de travail spécial des Nations Unies |
| Taille des images téléchargées (Téraoctets) | 27 000 | 35 000 | 37 000 |  |  |  | À obtenir auprès du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (OOSA), Groupe de travail spécial des Nations Unies |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Produit | Ressources financières[[4]](#footnote-4) (en milliers CHF) | | | |
|  | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** |
| **R.2-1** Décisions de l'Assemblée des radiocommunications, Résolutions de l'UIT-R | 711 | 703 | 8 670 | 9 019 |
| **R.2-2** Recommandations, rapports (y compris le rapport de la RPC) et manuels de l'UIT-R | 5 929 | 6 109 | 5 635 | 6 063 |
| **R.2-3** Avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications | 1 430 | 1 521 | 1 367 | 1 340 |
| Ventilation des coûts entre la Conférence de plénipotentiaires et les activités du Conseil (**PP**, **Conseil/GTC**) |  |  |  |  |
| **Total pour l'Objectif R.2** |  |  |  |  |

R.3 Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir‑faire dans le domaine des radiocommunications.

| **Résultat** | **Indicateur de résultats** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **Cible pour 2023** | **Source** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **R.3-1**: Renforcement des connaissances et du savoir-faire en ce qui concerne le Règlement des radiocommunications, les Règles de procédure, les accords régionaux, les recommandations et les bonnes pratiques en matière d'utilisation du spectre | Nombre de téléchargements de publications accessibles en ligne gratuitement (millions)[[5]](#footnote-5) | 0,9 | 1,0 | 1,7 | 1,57 | 4 | Base de données du registre des manifestations de l'UIT‑R |
| Nombre de manifestations sur le renforcement des capacités organisées par le BR ou avec son appui (sur place ou à distance) | 25 | 38 | 37 | 34 | 29 |
| Nombre de participants aux manifestations sur le renforcement des capacités organisées par l'UIT et le BR ou avec leur appui (nombre cumulé pour la période entre deux CMR) | 1 518 | 737 | 1 363 | 669 | 2 000 |
| **R.3-2**: Renforcement de la participation, en particulier des pays en développement, aux activités de l'UIT-R (y compris par la participation à distance) | Nombre d'activités d'assistance technique et de manifestations connexes auxquelles participe le BR | 93 | 100 | 111 | 110 | **100** | Programme des missions de l'UIT-R |
| Nombre de pays recevant une assistance technique de la part du BR ou participant à des manifestations techniques du BR | 78 | 61 | 62 | 74 | **80** | Programme des missions de l'UIT-R |
| Nombre de participants aux conférences et assemblées de l'UIT-R et aux réunions connexes des commissions d'études de l'UIT-R (sur place ou à distance)/manifestations connexes | 8972/38 | 6042/48 | 7061/52 | 4560/47 | **4560/47** | Base de données du registre des manifestations de l'UIT‑R |
| Nombre de pays participant aux séminaires et ateliers, aux réunions des commissions d'études et des groupes de travail et à des manifestations connexes de l'UIT-R (sur place ou à distance) | 161 | 130 | 78 | 137 | 193 | Base de données du registre des manifestations de l'UIT‑R |

| Produit | Ressources financières[[6]](#footnote-6) (en milliers CHF) | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** |
| **R.3-1:** Publications de l'UIT-R | 6 611 | 6 495 | 7 237 | 5 938 |
| **R.3-2:** Assistance aux membres, en particulier ceux des pays en développement et des PMA | 4 312 | 4 321 | 2 871 | 2 644 |
| **R.3-3:** Liaison/Appui concernant les activités de développement | 1 521 | 1 456 | 1 637 | 1 674 |
| **R.3-4:** Séminaires, ateliers et autres manifestations | 4 355 | 4 625 | 3 862 | 3 677 |
| Ventilation des coûts entre la Conférence de plénipotentiaires et les activités du Conseil (**PP**, **Conseil/GTC**) |  |  |  |  |
| **Total pour l'Objectif R.3** |  |  |  |  |

ANNEXE 2

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE DU GCR CHARGÉ DE L'EXAMEN ET DE LA RÉVISION ÉVENTUELLE DE LA RÉSOLUTION UIT-R 2-7   
(Source: Doc. TEMP/1-Rév. 1)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 15-17 avril 2019** | | **logo_F_** |
|  | |  |
|  | |  |
| Source: Addendum 1 au Document RAG19/1 | **Révision 1 du  Document RAG19/TEMP/1-F (édité)** | |
| **16 avril 2019** | |
| **Original: anglais** | |
| Groupe consultatif des radiocommunications | | |
| MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE DU GCR CHARGÉ DE L'EXAMEN ET DE LA RÉVISION ÉVENTUELLE  DE LA RÉSOLUTION UIT-R 2-7 | | |
| **Réunion de préparation à la Conférence** | | |

Introduction

Au cours de la séance plénière de clôture de la RPC19-2, il a été demandé de préciser dans le Résumé des discussions qu'il pourrait être utile de réviser la Résolution UIT-R 2-7 afin d'aborder plusieurs points concernant la RPC, y compris les méthodes proposées pour traiter les points de l'ordre du jour et l'inclusion ou non d'options, de variantes et de points de vue associés à ces méthodes (voir la section 4 du Document [CPM19-2/248](https://www.itu.int/md/R15-CPM19.02-C-0248/en)).

En outre, le Directeur du Bureau des radiocommunications a été invité à bien vouloir indiquer, si possible, toute amélioration à apporter à la Résolution UIT-R 2-7 afin de faciliter la tâche de l'AR-19 lorsqu'elle examinera la révision éventuelle de cette Résolution.

Outre plusieurs points inclus dans le Document [CPM19-2/248](https://www.itu.int/md/R15-CPM19.02-C-0248/en), des précisions ont été demandées lors de la RPC19-2 concernant l'application de la dernière phrase du point 1 du *décide* de la Résolution UIT-R 2-7 et, dans sa réponse, le Conseiller juridique de l'UIT a fait savoir qu'il faudrait envisager de réviser le texte en question, le cas échéant. Le Groupe devrait également examiner, s'il y a lieu, les décisions des précédentes réunions du GCR.

Compte tenu de ce qui précède, le GCR a été invité à sa session de 2019 à examiner la suite à donner en vue d'entamer, avant l'AR-19, un examen et les travaux préparatoires relatifs à un éventuel projet de révision de la Résolution UIT-R 2-7. Dans cette optique, le GCR a décidé de créer un Groupe de travail par correspondance, dont le mandat est défini à l'Annexe.

AnnexE

Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR chargé de l'examen   
et de la révision éventuelle de la Résolution UIT-R 2-7

Conformément aux § A1.4.1 à A1.4.4 de la Résolution UIT-R 1-7 et à la Résolution UIT-R 52-1, examiner la Résolution UIT-R 2-7 et élaborer un projet de révision de cette Résolution qui sera examiné par le Président du GCR et transmis ultérieurement à l'Assemblée des radiocommunications de 2019, compte tenu des renseignements fournis dans la section 6.8 de l'Addendum 1 au Document RAG19/1 et des éventuelles autres propositions soumises au Groupe de travail par correspondance.

En particulier, le Groupe de travail par correspondance devrait se pencher sur la structure de la description de la ou des méthodes permettant de traiter les points de l'ordre du jour, examiner les critères relatifs aux options, aux variantes et aux points de vue éventuels et déterminer s'il est nécessaire de faire état des avantages et des inconvénients et, dans l'affirmative, où les faire figurer.

Le Groupe de travail par correspondance soumettra son rapport final au Président du GCR avant le 20 septembre 2019.

Le Président du Groupe de travail par correspondance est M. Alexandre V. Vassiliev (Courriel: [alexandre.vassiliev@mail.ru](mailto:alexandre.vassiliev@mail.ru)). D'autres renseignements utiles sur les travaux de ce Groupe de travail par correspondance (par exemple la liste de diffusion électronique) seront fournis sur la page web du GCR.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les pilotes des risques seront désignés par le Directeur du Bureau. [↑](#footnote-ref-1)
2. Estimations pour la période 2020-2023. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-2)
3. «n/d» signifie que les valeurs de ces indicateurs ne sont pas encore disponibles.

   \* Estimations [↑](#footnote-ref-3)
4. Estimations pour la période 2022-23. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ce chiffre est donné uniquement à titre de comparaison, dans la mesure où il est possible que le téléchargement à plusieurs reprises d'un même document/d'une même publication soit comptabilisé comme plusieurs téléchargements. [↑](#footnote-ref-5)
6. Estimations pour la période 2022-2023. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-6)